

Monsieur A
A -Jl

Monsieur le Commissaire-Enquêteur

Enquête publique relative au projet de
Plan de Valorisation de l'Architecture
et du Patrimoine de Neuf-Brisach

Communauté de Communes Alsace
Rhin Brisach

16, rue de Neuf-Brisach

BP 20045

68600 VOLGELSHEIM

Neuf-Brisach, le 22.10.2026

Objet : Classement erroné de l'ancienne dépendance de l'immeuble sis 3 rue de Bâle

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

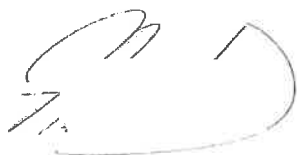
L'immeuble dont je suis propriétaire au 3 rue de Bâle à Neuf-Brisach a été classé comme « Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées » dans le projet de Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine.

Une erreur a toutefois été commise en traçant le périmètre du bien protégé, car il englobe non seulement l'immeuble, mais aussi son ancienne dépendance (en forme de L) se trouvant à l'arrière, aujourd'hui partiellement démolie. Cette construction ne présente aucun intérêt patrimonial et n'aurait pas dû être incluse dans le périmètre. L'Architecte des Bâtiments partage cet avis et a lui-même signalé cette erreur au service urbanisme de la Ville de Neuf-Brisach.

Vous trouverez ci-joint un extrait du règlement graphique du PVAP sur lequel est matérialisée l'emprise de cette ancienne dépendance, à retirer du périmètre de l'immeuble protégé. Une photo est également jointe pour vous permettre de constater l'état actuel de cette construction, et d'apprécier ainsi l'erreur manifeste de son classement.

Je vous sollicite donc pour corriger cette erreur de classement avant l'approbation définitive du Plan de Valorisation de l'Architecte et du Patrimoine.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, l'expression de mes salutations distinguées.

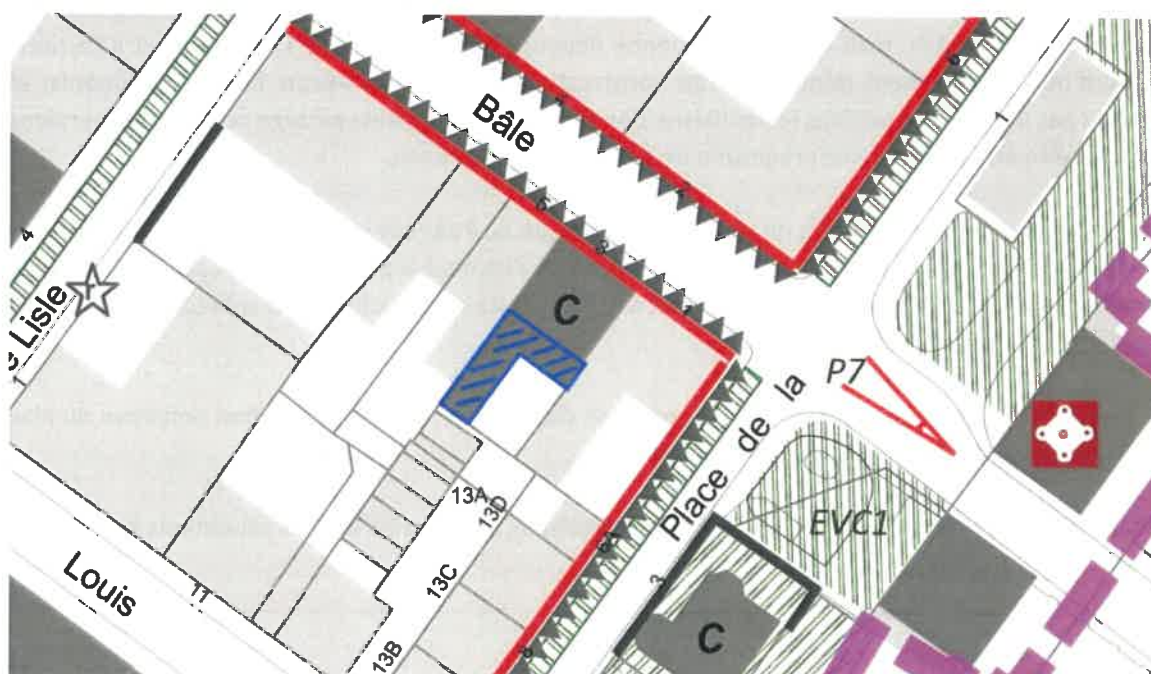


Monsieur A A J

Extrait du règlement graphique du PVAP :



Correction à apporter :



La partie hachurée en bleu, correspondant à l'ancienne dépendance aujourd'hui partiellement démolie, doit être retirée du périmètre de l'immeuble protégé.

Photo :



